UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DE LA SCIENCE EST-IL POSSIBLE ?

Article publié dans la Revue du Mauss n° 16, décembre 2000

Pour tenter de répondre à cette vaste et complexe question, je partirai de deux postulats qui sont à la fois en écho avec l'intitulé de notre colloque « Science et technique sous soupçon ? »¹ et font l'objet d'un large consensus au sein de l'opinion publique.

Premier postulat : il nous apparaît de plus en plus nécessaire et souhaitable d'encadrer, voire de fixer des limites, à la science et à ses applications techniques car celles-ci ont des répercussions, à la fois positives mais aussi néfastes, sur l'environnement, l'alimentation, la santé, l'organisation sociale, la vie humaine. Il s'agit là d'une prise de conscience, relativement récente et qui constitue, en soi, une authentique révolution par rapport à la foi naïve dans le Progrès des deux derniers siècles. Nous souhaitons désormais maîtriser, autant que faire se peut, notre désir de maîtrise et de puissance afin d'éviter qu'il ne se retourne contre nous-mêmes, conduise à opposer toujours plus l'homme à ses propres valeurs. Celles de la recherche conjointe de la prospérité, de la dignité et de l'humanité de l'homme. En un mot, les valeurs de l'humanisme.

Deuxième postulat : cette ère du soupçon à l'égard des technosciences s'accompagne d'un autre doute, d'une autre méfiance, tout aussi profonde et manifestée, qui pèse sur les institutions démocratiques. Sont-elles, seront-elles capables de concilier la poursuite des progrès scientifiques et techniques que nous jugeons souhaitables et l'indispensable protection que nous réclamons maintenant face aux dégâts et aux menaces, avérées ou potentielles, des technosciences ? Telle est, en synthèse et par-delà les divergences d'appréciation, la question que nous sommes de plus en plus nombreux à nous poser. Sans bien savoir encore comment y répondre.

Or, s'employer à répondre à ce « comment » me paraît aujourd'hui capital, si l'on veut un jour ou l'autre sortir de l'ère du soupçon, et de ce qui l'accompagne : l'interminable exposé, toujours renouvelé et toujours plus accablant, de l'immaîtrise croissante de l'humanité face à ses créations scientifiques et à leurs applications. C'est donc sur cette voie du « comment » que je voudrais avancer et je le ferai en organisant ma réflexion en trois étapes. D'abord je chercherai à inventorier, aussi exhaustivement que possible, les raisons du malaise que nous éprouvons à l'égard de notre dispositif actuel de contrôle de la science. De ce panorama, je tirerai une leçon d'ordre général : notre système de contrôle, qui repose essentiellement sur les principes de la démocratie représentative, nécessite d'être profondément corrigé, transformé par l'introduction d'un nouveau principe, celui de participation directe du citoyen. Ceci me conduira, pour finir, à suggérer quelques propositions de réforme qui pourraient, je crois, conférer à notre dispositif de contrôle un caractère plus démocratique et plus efficace.

UN SYSTEME DE CONTRÔLE DE PLUS EN PLUS INCONTRÔLABLE

Pour contrôler les technosciences, les démocraties modernes disposent d'un édifice institutionnel impressionnant, mettant en jeu de très nombreux acteurs, et au sein duquel on peut, assez facilement, distinguer trois grands groupes ou strates historiques correspondant à des types d'imaginaires démocratiques différents :

- Les institutions traditionnelles de la démocratie représentative telles qu'elles se sont formulées il y a deux siècles, soit l'Etat de droit, le Parlement, la Justice qui sont censés dire la norme, que celle-ci soit réglementaire, légale, juridique, et en vérifier la bonne application;
- Les institutions de l'ère de la démocratie de l'expertise et de l'opinion publique. On peut ranger ici les Offices parlementaires d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, les comités d'éthique ou de déontologie, des instituts, observatoires ou comités spécialisés dans des disciplines et des domaines particuliers d'application des

¹ Ce texte est la version légèrement remaniée d'une communication à un colloque ainsi intitulé, organisé par le

- sciences, ou bien encore le rôle croissant que jouent les médias dans le débat scientificotechnique ;
- Les institutions qui se rattachent à l'idéal d'une démocratie plus participative. Ce sont, remontant aux origines de la démocratie, les pratiques référendaires, mais aussi, plus récemment, les conférences dites de consensus ou citoyennes, les forums qu'on appelle hybrides où se trouvent mis en présence tous les acteurs d'un risque ou d'un problème donné, ou bien encore les très nombreuses associations ou laboratoires d'expertise indépendants qui émanent de la société civile et souhaitent jouer un rôle de contrepouvoir.

Enfin, pour être complet, il faut ajouter que l'on retrouve ces trois strates au niveau supranational : dans les institutions internationales et régionales qui dictent chaque jour un peu plus la norme scientifique et technique, dans les liens qui se sont tissés entre offices parlementaires ou comités d'éthique des différents pays, dans l'existence de multinationales associatives comme Greenpeace ou de réseaux transnationaux, moins renommés, que forment certaines ONG.

Comme il est impossible de revenir dans le détail de ces différentes institutions – il y faudrait au moins un épais volume et peut-être serait-ce même contre-productif car on aurait vite fait de s'y perdre - je vais tenter de ramasser le propos autour de quelques idées centrales, quelques thèses-clés. Elles me permettront de présenter à la fois les principes sur lesquels repose notre dispositif de contrôle et ce que je pense être ses carences majeures, qui expliquent notre sentiment de malaise.

1. Notre dispositif de contrôle, fondé sur les principes de la souveraineté de l'Etat-nation, est largement impuissant face à la concurrence que se livrent les Etats et leurs économies au travers des technosciences.

Ceci est d'abord vrai parce que la loi est nationale et que le marché est, lui, de plus en plus mondialisé. Une découverte scientifique dotée d'un fort potentiel d'applications techniques, industrielles et commerciales, telle que le clonage humain ou l'intervention à des fins eugéniques sur l'embryon, même interdite un temps dans le cadre national, sera presque inévitablement reprise, tôt au tard, par le même Etat, au nom du rattrapage de la concurrence. Le fait que les démocraties s'insèrent de plus en plus au sein d'ensembles régionaux ne change rien à cette fuite en avant, bien au contraire. Ainsi est-ce pour éviter le retard par rapport aux Etats-Unis que l'Europe encourage aujourd'hui, via une directive de 1998, la brevetabilité d'éléments du corps humain.

Mais la thèse vaut aussi au niveau mondial. Et ce, de deux façons différentes.

D'une part, les institutions internationales, construites sur la base du principe de souveraineté de l'Etat-nation, sont limitées par le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. L'AIEA par exemple, l'Agence internationale pour l'énergie atomique, est chargée de veiller à la sécurité des installations nucléaires et à l'application du traité de non-prolifération. Mais elle n'est pas autorisée, en droit, à intervenir dans les installations nucléaires d'un Etat sans son consentement. Le contre-exemple est bien sûr ici celui de l'Irak, qui prouve que la force sait parfois suppléer les déficiences du droit. Mais ce n'est jamais qu'un exemple, dont nous n'avons pas la certitude qu'il soit indéfiniment reproductible. Rien ne nous prouve qu'avec les progrès de la miniaturisation, un Etat belliqueux ne parviendra pas un jour à mettre au point en secret une arme nucléaire nouvelle, autrement dit réussisse là où Saddam Hussein a échoué.

D'autre part, certaines institutions internationales, comme le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC, se sont vu déléguer par les Etats des pouvoirs considérables et jouent un rôle comparable, quoique de manière plus brutale encore, à celui des institutions européennes. Emanations des Etats sans légitimité populaire sinon de manière très indirecte, elles s'emploient, au nom du libre-échange, à détruire les protections que les Etats-nations ont pépiblement édifiées, le plus souvent sous la prassion des peuples, au cours des deux dernières

siècles et elles organisent une fuite en avant accélérée des technosciences : les débats qui se sont noués, au moment de la dernière conférence de l'OMC, autour de la marchandisation du vivant en témoignent.

2. Notre dispositif de contrôle, fondé sur la figure de l'Etat garant de la sécurité des citoyens et expression de l'intérêt général, pose au moins autant de problèmes qu'il en résout.

Les problèmes se posent d'abord au plus haut niveau de l'Etat, au travers de la décision d'utiliser ou non l'arme nucléaire qui incombe, en dernier ressort, dans nos démocraties au chef de l'Etat. Cette situation constitue, comme l'a bien montré Jean-Marie Guéhenno dans son livre La fin de la démocratie ², l'essence même d'un rapport antidémocratique. D'un côté, un individu et un seul est accablé d'une responsabilité écrasante, de l'autre les peuples sont dépossédés de tout pouvoir sur la vie et la mort de millions de gens, compatriotes ou étrangers. On peut bien sûr se rassurer en se disant que la bombe a une fonction essentiellement dissuasive et que cela fait plus d'un demi-siècle qu'elle n'a pas été utilisée. Mais on peut, tout aussi légitimement, trouver motifs à s'alarmer. D'une part, on peut s'interroger – même si cela fait un peu film de science-fiction – sur ce qui adviendrait en cas d'accès de folie d'un chef d'Etat démocratique, un peu trop porté sur la boisson ou dépassant le niveau de mégalomanie habituel. D'autre part, et plus sérieusement, on ne doit pas oublier que la bombe a déjà été lancée par deux fois sur le Japon - tout à fait inutilement d'ailleurs puisque la guerre était gagnée et que le Japon avait fait des offres de paix - et que, donc, l'impératif moral a d'ores et déjà été transgressé. Enfin, on ne saurait trop souligner que l'ère de la prolifération et de la miniaturisation des armes nucléaires dans laquelle nous sommes maintenant entrés pourrait bien, malheureusement, redonner une soudaine actualité à cette question de la responsabilité du feu nucléaire, via par exemple des conflits localisés auxquels se préparent déjà les militaires au travers de la nouvelle doctrine de dissuasion dite « du fort au fou ». Bref, aussi lourde que soit cette question, aussi difficile que nous paraisse la mise sur pied d'un mode de décision plus collégial, je crois que nous ferions bien de nous en saisir et d'en débattre collectivement. Même si nous échouons à trouver une solution alternative, nous aurons au moins discuté de cette dépossession fondatrice, et de toutes celles qui s'ensuivent.

Quand on redescend des sommets de l'Etat vers l'étage en dessous - ce qu'on appelle en France l'administration centrale - on s'aperçoit que les problèmes les plus souvent évoqués concernent les organismes de contrôle des entreprises publiques et privées, réputées dangereuses ou polluantes. Les critiques tournent généralement autour de deux points : l'insuffisance de personnel et le manque d'impartialité, voire d'intégrité, de ces corps de contrôle. Bien que ces problèmes se posent, à des degrés divers, dans toutes les démocraties, le cas de la France est ici caricatural. Ce sont, par exemple, les inspecteurs des installations classées du ministère de l'Environnement qui, à l'image des inspecteurs du travail, succombent littéralement sous le fardeau. Ce sont aussi, bien sûr, les ingénieurs des grands corps de l'Etat qui sont en charge à la fois de la mise en œuvre de la politique nucléaire et industrielle et de son contrôle. C'est encore - pour prendre un exemple à la fois précis et moins connu – le cas de cette haut fonctionnaire, chef de l'inspection médicale du travail et de la main d'œuvre au ministère du Travail, mise en cause dans l'affaire de l'amiante pour avoir occupé, avant sa prise de fonctions publiques, un poste de médecin-conseil chez Saint-Gobain, principale entreprise française de l'amiante. Selon le journaliste de Sciences et Avenir François Malye, auteur d'une remarquable enquête sur cette affaire³, elle aurait longtemps cherché à limiter la reconnaissance des maladies professionnelles liée à ce minéral et propagé ensuite, une fois l'ampleur de la tragédie portée à la connaissance de l'opinion, la thèse des industriels d'un possible « usage contrôlé de l'amiante ». J'ajoute, pour parachever le tableau, que cette même dame siégeait en 1997 - je n'ai pas vérifié depuis - au Conseil scientifique de l'OPRI, l'Office de protection contre les rayonnements ionisants.

٠

² Flammarion, Paris, 1993, pp. 150-154.

Enfin, plus bas encore, lorsqu'on pénètre dans le dédale de la bureaucratie où se mêlent structures publiques, parapubliques et privées, on retrouve à la fois les mêmes problèmes, combinés à beaucoup d'autres, l'ensemble constituant, en définitive, le terreau, le substrat sur lequel se sont développées ces dernières années toutes les affaires, du sang contaminé, de l'amiante, de la vache folle, etc. Affaires qui ne sont donc pas des « bavures » mais bien des produits logiques d'un système qui, en dépit de quelques correctifs, perdure. Pour en rester à l'essentiel de ces effets de système, je citerai :

- l'absence de démarcation claire entre intérêt public et intérêt privé, liée à la création de filiales commerciales d'organismes publics, de groupements d'intérêts économiques, d'entreprises ou d'associations de valorisation de la recherche ; si ces initiatives ne sont naturellement pas en soi condamnables, bien au contraire, elles constituent néanmoins, dans bon nombre de cas, de véritables subversions, de l'intérieur, de l'esprit et du sens même de l'intérêt public et engendrent aussi, dès lors qu'elles sont mal contrôlées, ces formes de corruption, banalisées ou punies, que nous connaissons tous ;
- la domination de fait, dans des structures présumées d'expertise ou de concertation paritaire ou plurielle, des intérêts industriels qui sont dotés d'un prestige et disposent, surtout, de moyens sans commune mesure avec les autres intervenants, quand bien même on les affuble du nom de « partenaires » ; bref, comme le disait Orwell dans *La ferme des animaux* ⁴, il y en a qui sont plus égaux que d'autres ;
- la prolifération même des institutions qui induit la mauvaise transmission des informations, l'opacité, la dilution des responsabilités et s'achève, en fin de compte, dans le célèbre « responsable mais pas coupable » dont la Justice sera ensuite chargée de dénouer « le mystère », c'est-à-dire de déterminer, en fin de compte, le degré d'irresponsabilité des responsables, les peines éventuelles à infliger aux coupables et les réparations à accorder aux victimes ; elle s'en acquitte quelquefois bien, trop souvent mal, et de toute façon toujours dans un temps beaucoup trop long.
- 3. Notre dispositif, peu enclin à empiéter sur la liberté de l'entreprise privée, se prive d'un contrôle essentiel, situé en amont du processus.

Ce problème a déjà été très bien pointé par Philippe Roqueplo dans son livre *Penser la technique*. *Pour une démocratie concrète* ⁵ et je ne pourrais donc mieux faire que le reprendre.

Evoquant l'expérience des *hearings* américains, ces plaidoiries contradictoires où se trouvent mis en présence les porteurs d'un projet technologique et ceux qui y sont opposés, il en soulignait les qualités mais aussi les limites intrinsèques. L'une d'entre elles, écrivait-il, « provient du fait que les technologies sont essentiellement promues au sein des entreprises, ce qui implique deux conséquences : d'une part, c'est essentiellement au sein des entreprises que se trouve la source des informations sur les technologies qu'il s'agit de contrôler et, d'autre part, un contrôle social de ces technologies constituerait, *ipso facto*, à des degrés divers, un contrôle social des entreprises elles-mêmes »⁶.

C'est fort bien dit et il n'y a rien à ajouter sinon cette question : quelle forme, démocratique et non soviétisée, pourrait prendre ce contrôle ? Le fait qu'il n'y ait pas encore de réponse à cette question n'enlève rien à sa pertinence et nous ferions donc bien, là encore, de nous en saisir collectivement car, l'histoire nous l'apprend, il est des libertés émancipatrices et des libertés liberticides entre lesquelles les frontières sont non seulement poreuses mais mouvantes, jamais définitivement établies. Les redéfinir aujourd'hui, face à l'accélération du capitalisme et des technosciences, est donc un impératif tant d'un point de vue éthique que pour une question d'efficacité.

4. Notre dispositif de contrôle, obnubilé par la recherche de « la bonne expertise », se trouve pris dans un piège à plusieurs détentes.

•

⁴ Gallimard, Folio, Paris, 1999.

⁵ Le Seuil, Paris, 1983.

On peut d'abord exprimer ce piège en termes philosophiques et religieux : la Science et la Technique, divinités des Temps modernes incarnées ici-bas dans la figure mythique de l'expert, sont autoréférentielles, tirent d'elles-mêmes leur légitimité alors même que nous savons bien, à la fois d'instinct et rationnellement, qu'elles ne sont qu'une dimension parmi d'autres de l'expérience et de l'activité humaine, passionnantes mais aussi faillibles, et donc justiciables, à ce titre, d'un point de vue qui leur est extérieur.

Mais le piège est aussi – et immédiatement – politique, ce qui permet d'ailleurs de nuancer l'énoncé précédent qui est vrai mais aussi un peu excessif : il serait en effet plus juste de dire que la science et la technique sont, pour nous, des demi-dieux pour lesquels on peut, de plus, parier que notre vénération ira déclinant. Parce que nous sommes inscrits dans le temps de la modernité et qu'au sein même de cette modernité nous nous éloignons toujours davantage de l'ère de la croyance en la neutralité de la technique, le point de vue extérieur à partir duquel juger la science, qu'il soit financier, économique, sociologique, anthropologique ou éthique, est en effet constamment présent dans la société. Et on pourrait même dire qu'il l'est sans cesse plus, à proportion de l'invasion par la science et la technique de tous les domaines de l'expérience et de l'activité humaine. On le voit dans l'opinion, qui est de plus en plus formée aux enjeux des technosciences, notamment par les médias qui jouent désormais un rôle au moins aussi important que les systèmes d'éducation traditionnels. On le voit également dans l'expertise qui est prise dans un processus de démultiplication : les savoirs disciplinaires à partir desquels interroger la science se diversifient, l'expertise n'est plus l'apanage exclusif de la puissance publique mais émane aussi de l'entreprise privée ou de structures publicoprivées, elle se veut non plus seulement officielle mais également contradictoire, plurielle, scientifique et non scientifique. On le voit enfin chez les décideurs politiques eux-mêmes qui font entrer dans les institutions de la démocratie représentative cette interrogation tous azimuts portée par un nombre de participants, savants ou profanes, toujours plus grand. L'avènement des comités d'éthique ou les conférences citoyennes en sont, parmi d'autres, des illustrations.

Ce mouvement d'approfondissement/élargissement du point de vue extérieur à la science et des acteurs qui le portent est comme une médaille à double face.

D'un côté il nourrit d'illusions, anciennes ou nouvelles, un bon nombre d'acteurs. Certains pensent, par exemple, qu'il y aurait un point de vue spécialisé – le leur généralement – qui serait supérieur aux autres pour juger de la science, ce qui est un effet de ce narcissisme que l'on rencontre fréquemment chez les gens cultivés dès lors qu'ils ont le sentiment d'accéder, même à un faible niveau, au statut de « conseiller du Prince ». D'autres, plus modestes ou réfléchis, cultivent, eux, l'idée qu'il serait possible de mettre en place un modèle multidisciplinaire et délibératif élargi qui assurerait la confrontation des savoirs, des opinions, des intérêts et conduirait ainsi à la « bonne expertise » et au « bon consensus ». Cet unanimisme, qui constitue en fait une forme inédite d'aliénation consécutive au rejet exagéré de la perspective marxiste, fait évidemment peu de cas de l'inégalité réelle des acteurs et des mécanismes de délégation de pouvoir, hiérarchiques ou politiques, qui laissent à l'élu ou à l'entrepreneur la décision finale.

Toutefois – et j'en viens ici à l'autre face de la médaille - il ne faut pas tout noircir et savoir discerner aussi, dans ce type de concertation, un renouvellement de l'idée et des pratiques démocratiques. Sous réserve d'une modification radicale des mécanismes de délégation de pouvoir et d'une reprise des progrès de l'égalité, on peut en effet penser que ce modèle de délibération constitue l'une des voies au travers desquelles se forgera, un jour ou l'autre, un véritable contrôle démocratique de la science tant ses sources, ses produits, ses implications sont variées, et engagent donc, nécessairement, la parole et la responsabilité du plus grand nombre. Et, de ce point de vue, l'élu et l'entrepreneur feraient bien de se méfier : en donnant de plus en plus droit de cité à l'expertise contradictoire et à la consultation du citoyen, ils peuvent bien s'imaginer « meilleurs » démocrates ou, au contraire, se dire secrètement qu'ils sont d'habiles inventeurs de nouveaux simulacres, il n'en reste pas moins que le monopole de la représentation et du pouvoir qu'ils détenaient jusqu'à présent s'effrite, un peu dans les faits

et plus encore dans les esprits. Autrement dit, ils ont ouvert la boîte de Pandore de la participation et celle-ci risque fort, dans l'avenir, de leur réserver quelques surprises...

Mais, pour l'heure, on n'en est pas encore là et ce qui domine aujourd'hui, c'est au fond un jeu des acteurs de plus en plus complexe et opaque. « Jeu des acteurs » qui est à comprendre dans le double sens de l'expression : il s'agit d'un jeu bien réel, dans lequel nous sommes tous impliqués, mais également d'une pièce de théâtre dont on ne peut vraiment découvrir le sens qu'assis à l'orchestre, dans la position du spectateur. Brièvement résumée, et dit volontairement en termes non scientifiques, la pièce donne ceci.

Le politique, de plus en plus dépassé par les progrès de la science et de la technique, fait appel à l'expert, officiel. Ils vivent un temps en bonne intelligence mais rapidement leur relations se gâtent. Ils se querellent au sujet de leurs attributions et de leurs responsabilités respectives, mettant en cause, au travers de leurs disputes, un nouveau personnage qui monte en puissance, l'entrepreneur. Comme rien ne s'arrange, il faut faire entrer un nouvel acteur, le contre-expert, qui se subdivise lui-même en deux : le contre-expert officiel, clone du précédent, et le contre-expert citoyen, qui améliore un peu la qualité de la pièce mais a aussi tendance à se prendre trop au sérieux, à « se la jouer un peu » comme l'on dit familièrement. Mais le pli est pris et, à la limite, on ferait bien monter en scène tout le monde car on sait pertinemment que la science et la technique touche désormais tous les acteurs, dans toutes les dimensions de leur organisation, de leur vie, et que l'on a, que l'on aura donc de plus en plus besoin de savoirs divers, des plus complexes au plus simples, « décalés » comme le dit justement Philippe Roqueplo⁷. Mais comme il n'est pas seulement question de savoir mais aussi de pouvoir et d'argent, on préfère rejouer la pièce, faisant au passage proliférer la bureaucratie qui sait si bien enfermer les acteurs et éluder les questions qu'ils choisissent de ne pas se poser.

POUR UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DIRECTE

Du constat que je viens de dresser, il ressort, je crois, assez clairement que l'on ne peut espérer maîtriser, un tant soit peu, les technosciences sans une réforme profonde de nos institutions, à tous les niveaux, réforme qui ne peut donc procéder que d'un changement de paradigme ou de modèle de démocratie. Quel pourrait être ce nouveau modèle ? Contrairement au pessimisme ambiant, je ne pense pas qu'il soit aussi inconcevable qu'on l'affirme, en répétant inlassablement « qu'il n'y aurait pas d'alternative ». Aussi vais-je maintenant tenter d'en dégager le principe fondateur avant de revenir, au travers de quelques exemples, sur les réformes institutionnelles auxquelles il pourrait donner lieu.

J'ai distingué tout à l'heure dans notre dispositif actuel de contrôle trois types d'imaginaire démocratique : la démocratie représentative classique, la démocratie représentative modernisée, la démocratie participative réduite, le plus souvent, à l'information et à la consultation. Pourquoi n'irait-on pas jusqu'au bout de cette logique de la participation qui chemine déjà dans les institutions, et plus encore dans la conscience de la société civile? Pourquoi ne ferait-on pas franchir un nouveau pas à l'invention démocratique en corrigeant, complétant la démocratie représentative par l'introduction du principe de participation directe du citoyen - quel qu'il soit, scientifique, expert, contre-expert ou simple profane intéressé - en tant que co-décideur et co-contrôleur de la chose, non seulement publique mais privée, puisque les deux sont de plus en plus indissolublement liées ? Les technosciences seraient un excellent terrain pour tester ce nouveau principe à la fois constamment présent dans le débat politique et occulté, neutralisé par ceux qui l'accaparent : elles nous touchent en effet toutes et tous, dans tous les registres de notre vie, de la plus sociale à la plus intime, elles concernent tous les secteurs d'activité et sont présentes, directement ou indirectement, dans un nombre considérable d'institutions. A cause d'elles, grâce à elles, nous entrerions ainsi dans un nouvel âge de la responsabilité individuelle et du pluralisme démocratique que requièrent leur

⁷ Cf. « Le savoir décalé », in *Technologies et symbolique de la communication*, sous la direction de Lucien Sfez

complexité et les défis que nous lance leur accélération, complexité et défis dans lesquels souhaitent désormais intervenir des fractions croissantes de la population.

Bien sûr, je n'ignore pas que cet « intrus » ferait quantité de mécontents : parmi les élus et les hauts fonctionnaires qui se considèrent trop souvent, à quelques trop rares exceptions près, comme les propriétaires de la chose publique et imaginent la démocratie représentative comme la fin de l'histoire démocratique ; parmi les dirigeants des grandes entreprises qui imaginent, eux, la démocratie représentative néolibérale comme la fin de l'Histoire tout court et voient surtout dans les technosciences des sources nouvelles et inépuisables de profit, quels qu'en soient les dégâts. Mais en même temps combien de satisfaits qui en ont assez d'être informés, consultés, sondés pour voir ensuite la décision, essentielle ou finale, leur échapper? Leur nombre serait - cela ne fait pas le moindre doute - incommensurablement plus grand. Je ne crois pas, enfin, que ce nouveau modèle soit synonyme de plus de désordre qu'à l'heure actuelle, ainsi que certains se plaisent à le répéter. Grâce aux progrès de l'éducation et de l'information, les citoyens des démocraties modernes ont acquis des compétences multiples, indéniables et ils sont capables d'actions et de jugements à la fois sensibles et pondérés, ainsi qu'en témoignent leur mobilisation financière contre les maladies, les avis émis lors des conférences citoyennes ou bien encore les demandes, non pas d'interdiction, mais le plus souvent de moratoire face à certaines découvertes. En réalité, ils savent trier : entre les progrès qu'ils veulent voir s'accélérer, thérapeutiques par exemple, les risques qu'ils accepteraient de courir une fois le maximum de précautions prises, et les délires mégalomaniaques et intéressés des Docteurs Folamour de l'atome et du gène qu'ils refusent, souhaitent interrompre. En fait, on pourrait aisément soutenir que les citoyens modernes sont, face à la science, à la fois plus passionnés et plus sages que ceux qui, aujourd'hui, décident à leur place.

TROIS PROPOSITIONS DE RÉFORME

Comment ce principe de participation directe du citoyen pourrait-il se décliner dans nos institutions ? J'en prendrai trois exemples, volontairement choisis à des niveaux et dans des domaines différents.

- 1. Au niveau international d'abord. Ce n'est plus un secret pour personne que l'OMC, par ses décisions concernant la libération des échanges, l'harmonisation par le bas des normes environnementales et sociales ou la brevetabilité du vivant, joue un rôle capital dans la fuite en avant des technosciences et que l'ensemble des ces décisions renvoie lui- même au mode de fonctionnement antidémocratique de cet organisme, composé de hauts fonctionnaires et d'experts qui ne disposent d'aucune légitimité populaire directe. Réformer l'OMC est donc une tâche primordiale, prolongement nécessaire et logique de la mobilisation qui s'est faite, en décembre dernier, à Seattle. Je proposerai donc à la discussion le schéma de réforme suivant, en quatre axes :
- Abolition du principe de nomination, par marchandages et tractations secrètes entre les Etats, des organes dirigeants de l'OMC : Conférence ministérielle, Conseil général, Secrétariat général;
- Création de deux collèges, l'un des représentants des Etats, l'autre des représentants de la société civile. Leur nombre serait équivalent, les membres siégeant dans les organes dirigeants seraient sélectionnés en leur sein par élection au suffrage universel direct, et les décisions seraient prises, comme aujourd'hui, suivant le principe d'un homme une voix, avec des variantes majorité des 2/3 ou des 3/4 pour certaines décisions. En ce qui concerne le directeur général de l'OMC qui occupe une fonction stratégique tant dans les relations entre Etats que dans la sélection du personnel permanent de l'OMC, on peut penser qu'il serait bon d'appliquer le principe de rotation des charges : le poste serait obligatoirement attribué, le temps d'un mandat, à un représentant de l'Etat, le suivant reviendrait à un représentant de la société civile, et ainsi de suite.
- Ouverture des comités d'experts de l'OMC, chargés notamment de l'instruction des différends entre les pays, à des membres de la société civile ;
- Enfin, comme ni l'élection ni la démocratisation au sommet ne sont des garanties

négociations, des accords conclus par l'OMC via des référendums dans les différents pays-membres.

2. Au niveau national, j'ai déjà signalé les deux principaux défauts dont souffraient les organismes de contrôle des entreprises publiques ou privées : l'insuffisance en personnel et le manque d'impartialité. Grâce au principe de participation directe du citoyen, on pourrait, me semble-t-il, avancer à grands pas vers la solution de ces problèmes.

Dans chacun des secteurs présentant des risques avérés ou potentiels, le contrôle serait effectué par des corps mixtes, composés d'agents de l'Etat, de représentants des syndicats patronaux et salariés, et de représentants des associations spécialisées, petites ou grandes. On veillerait à ce que le poids de ces différentes composantes soit égal, afin de rendre effectif le pluralisme et neutraliser, au maximum, les alliances corporatistes. Les décisions multiples, concernant par exemple l'amélioration de la sécurité, que ces organismes seraient amenés à rendre, seraient obtenues soit par consensus, soit par vote en cas de conflit ; elles seraient rapidement applicables mais aussi, bien sûr, susceptibles d'être contestées, soit devant une instance de conciliation composée de la même façon, soit en dernier lieu devant les tribunaux. Enfin, le nombre des personnes engagées dans ces organismes serait considérablement augmenté pour faire face à l'ampleur, proprement gigantesque, de la tâche.

Ni l'Etat, ni les entreprises, ni les associations ne manquent de gens ouverts et compétents qui seraient prêts, heureux même d'assumer ces fonctions, et si l'on veut éviter les dangers de la spécialisation, on pourrait adjoindre au dispositif des profanes intéressés dont on prendrait soin qu'ils n'aient pas d'intérêts, directs ou indirects, dans les entreprises concernées. Un bon système de sélection pourrait être ici celui du tirage au sort sur une liste de volontaires préalablement vérifiée. J'ajoute, pour finir, que l'ensemble de ce système, vu les carences actuelles en effectifs et le développement futur des technosciences, serait durablement créateur d'emplois.

3. J'en viens maintenant à ma dernière proposition. Maîtriser, aussi démocratiquement et efficacement que possible, les technosciences, ce n'est pas seulement décider collectivement, contrôler de manière pluraliste, mais aussi débattre dans des conditions d'égalité satisfaisantes et avec le maximum de publicité que requièrent les sociétés de masse dans lesquelles nous vivons. Dans ce cadre, je ne vois pas, si l'on souhaite réellement instaurer ce débat, comment on pourrait se passer d'une démocratisation des médias. J'ai évoqué plus haut les effets positifs que ceux-ci avaient en terme de connaissance, par le grand public, des enjeux des technosciences. Mais il faut aussi revenir sur leurs côtés négatifs qui tiennent à la manière dont les médias, et tout particulièrement la télévision, enferment l'opinion dans une fausse et naïve dichotomie qui oppose constamment les horreurs aux miracles de la science. Ou, dans une version plus grotesque, ne lui donne le choix qu'entre le retour obligé à la lampe à huile ou la poursuite du Progrès avec un grand P. Pour sortir de ce modelage des consciences qui s'opère le plus souvent aux heures de grande écoute, le principe de participation directe du citoyen pourrait, là encore, nous être d'un grand secours. Diverses solutions peuvent être imaginées : l'organisation de débats réguliers sur la science et la technique, co-organisés et co-animés par des journalistes et des représentants d'associations ; la production d'émissions sur les grandes découvertes scientifiques et leurs applications donnant un temps égal de parole et d'image aux partisans et aux adversaires ; l'apparition, en cas de controverses majeures, d'un double commentaire au journal télévisé, l'un fait par le journaliste spécialisé de la chaîne, l'autre par un représentant de la société civile.

Pour conclure, je voudrais rendre hommage à la philosophie allemande en rappelant simplement cette phrase de Max Horkheimer : « Le vrai pluralisme, écrivait-il en 1942 dans *Eclipse de la raison*, appartient au concept d'une société à venir »⁸. Plus d'un demi-siècle plus tard, je crois qu'il est grand temps que nous donnions à ce concept la force des idées et des réalisations concrètes. Et j'espère, par ces quelques propositions bien insuffisantes et évidemment améliorables, y avoir contribué.

_

BIBLIOGRAPHIE

ALPHANDÉRY Pierre, BITOUN Pierre, DUPONT Yves, L'équivoque écologique, La Découverte, Paris, 1991

ALPHANDÉRY Pierre, BITOUN Pierre, DUPONT Yves, Les champs du départ. Une France rurale sans paysans?, La Découverte, Paris, 1989

BARBER Benjamin R., Démocratie forte, Desclée de Brouwer, Paris, 1997

BENOIT BROWAEYS Dorothée, *Des inconnus dans nos assiettes*, Raymond Castells éditions, Paris, 1998

BITOUN Pierre, La Facture. Le train de vie de l'Etat et des élus, Albin Michel, Paris, 1993

BITOUN Pierre, Les Cumulards, Stock, Paris, 1998

BITOUN Pierre, Voyage au pays de la démocratie moribonde, Albin Michel, Paris, 1995

BLANC Marcel, L'ère de la génétique, La Découverte, Paris, 1986

BOY Daniel, *Science, démocratie et risques majeurs*, Problèmes politiques et sociaux n° 823, La Documentation française, 25/06/1999

CASSOU Bernard, SCHIFF Michel (sous la direction de), Qui décide notre santé? Le citoyen face aux experts, Syros, Paris, 1998

CASTERET Anne-Marie, L'affaire du sang, La Découverte, Paris, 1992

COLLOQUE DE LA VILLETTE, L'opinion publique face aux plantes transgéniques. Entre incertitudes et prise de conscience, Albin Michel, Paris, 1999

COLLOQUE DE LA VILLETTE, Les paradoxes de l'environnement, Albin Michel, Paris, 1994

DUCLOS Denis, La peur et le savoir. La société face à la science, la technique et ses dangers, La Découverte, Paris, 1989

GUÉHENNO Jean-Marie, La fin de la démocratie, Flammarion, Paris, 1993

HORKHEIMER Max, Eclipse de la raison, Payot, Paris, 1974

JAY Martin, L'imagination dialectique. L'école de Francfort (1923-1950), Payot, Paris, 1989

JEANTET Thierry, Démocratie directe, démocratie moderne, Edts Entente, Paris, 1991

LENGLET Roger, L'affaire de l'amiante, La Découverte, Paris, 1996

LENGLET Roger, TOPUZ Bernard, Des lobbies contre la santé, Syros-La mutualité française, Paris, 1998

MALYE François, Amiante. Le dossier de l'air contaminé, Le Pré aux Clercs-Sciences et Avenir, Paris, 1996

MASSENET Michel, La transmission administrative du SIDA, Albin Michel, Paris, 1992

MONDE DIPLOMATIQUE (LE), L'homme en danger de science, Manière de voir n° 15, mai 1992

ORWELL Georges, La ferme des animaux, Gallimard, Folio, Paris, 1999

PACKARD Vance, L'homme remodelé, Calmann-Lévy, Paris, 1978

PAPADOPOULOS Yannis, Démocratie directe, Edts Economica, Paris, 1998

PRIGOGINE Ilya, La fin des certitudes, Odile Jacob, Paris, 1996

RAINELLI Michel, *L'Organisation mondiale du commerce*, La Découverte, coll. Repères n° 193, Paris, 1999

RIEUSSET-LEMARIÉ, La société des clones à l'ère de la reproduction multimédia, Actes Sud, Arles, 1999

RIFKIN, Jeremy, Le siècle biotech, La Découverte, Paris, 1998

ROQUEPLO Philippe, « Le savoir décalé », in *Technologies et symbolique de la communication*, sous la direction de Lucien Sfez et Gilles Coutlée, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1989, pp.76-80

ROQUEPLO Philippe, Entre savoir et décision, l'expertise scientifique, INRA éditions, Paris, 1997

ROQUEPLO Philippe, Penser la technique. Pour une démocratie concrète, Le Seuil Paris, 1983

SEVE Lucien, Pour une critique de la raison bioéthique, Odile Jacob, Paris, 1994

TESTART Jacques (sous la direction de), *Le magasin des enfants*, Edts Françoise Bourin, Paris, 1990

TESTART Jacques, L'œuf transparent, Flammarion, Champs, 1986

TESTART Incomes La désir du abna Edte Françoise Rourin Paris 1007

VACQUIN Monette (sous la direction de), *La responsabilité*. *La condition de notre humanité*, Edts Autrement, Série Morales, n° 14, Paris, 1994